

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à dix-huit heures (18 h), le dixième jour du mois de mars deux mille vingt-cinq (10 mars 2025), au Centre communautaire situé au 650, 4^e Avenue, Grandes-Piles.

La séance est tenue sous la présidence de madame la mairesse, Caroline Clément.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Frédéric Harnois
M. Jacques Lemay
M. Michel Sesena
Mme Doriane Demers Toutant
Mme Martine Muller

Tous les membres présents formant quorum.

M. Jean-Claude Coydon est absent.

Est également présent monsieur Benoît Caouette, directeur général par intérim.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 10 mars 2025

1. **Administration municipale**
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Mot de la mairesse
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 10 mars 2025
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2025
 - 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance
 - 1.6 Résolution pour autoriser le renouvellement de la cotisation de l'UMQ pour 2025
 - 1.7 Résolution autorisant l'adhésion du directeur général à l'ADMQ pour l'année 2025
 - 1.8 Résolution pour fermer le programme d'épargne-retraite de fiducie Desjardins et mettre en place une nouvelle façon de faire
2. **Trésorerie**
 - 2.1 Bordereau des dépenses du mois et approbation des comptes en date du 28 février 2025
 - 2.2 Autoriser un engagement de crédits au 28 février 2025
3. **Sécurité publique**
 - 3.1 Résolution pour l'adoption du rapport d'activités et des indicateurs de performance de la RIVSTM
4. **Transport, Hygiène du milieu et Environnement**
 - 4.1 Résolution autorisant la réparation d'une pompe à égout au montant de 3 448,68 \$ plus taxes
5. **Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Dépôt du rapport sommaire des permis de février 2025

- 5.2 Résolution autorisant la vente d'une partie de terrain pour rectification au cadastre du lot 4 525 842 de M. Pascal Pellerin
- 5.3 Résolution en lien avec le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Mékinac relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire

6. Loisirs et culture, Tourisme, Santé et bien-être

- 6.1 Résolution autorisant la pratique du deck-hockey à partir du 29 avril au mardi 17 juin 2025 pour 8 parties

7. Autres sujets

- 7.1 Affaires nouvelles
- 7.2 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.3 Levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-huit heures (18 h), sous la présidence de madame Caroline Clément, mairesse. Monsieur Benoît Caouette agit comme directeur général par intérim.

En début de séance, madame la mairesse s'adresse à l'assemblée présente et souhaite la bienvenue à tous.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers Toutant

2025-03-30

IL EST RÉSOLU

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mars 2025 tel que présenté :

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal a été remis à tous les membres du conseil;

Sur proposition de M. Jacques Lemay

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2025-03-31

IL EST RÉSOLU

De dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

Dépôt du bordereau de correspondance

Dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois de mars 2025, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil.

Le résumé se lit comme suit :

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE **Séance du conseil du 10 mars 2025**

1) GOUVERNEMENTS, MINISTÈRES ET LEURS ORGANISMES

A) Union des municipalités du Québec :

- 1.1 Communiqué mentionnant que le projet de loi numéro 93 porte une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale
- 1.2 Communiqué mentionnant qu'il y a des fonds disponibles, mais inaccessibles pour les infrastructures en eau et la crise du logement
- 1.3 Lettre ouverte sur les terrains scolaires à fort prix : un fardeau injustifié pour les municipalités du Québec

B) Fédération québécoise des municipalités du Québec :

1. Communiqué concernant la première édition du colloque Ma Mun sous les thèmes des plans climat et de la décarbonation
2. Communiqué mentionnant qu'il y a un programme de recyclage des balles de tennis
3. Communiqué mentionnant qu'il y a un nouveau projet de recherche concernant les variations de la demande en eau potable résidentielle dans un contexte de changements climatiques
4. Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec anticipe les risques climatiques pour mieux protéger sa municipalité.
5. Discussion avec le ministre des Finances concernant les régions du Québec au cœur des discussions budgétaires

C) Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

1. Avis de versement d'une aide financière PRABAM au courant des prochaines semaines au montant de 61 062 \$
2. Les mises à jour du répertoire des municipalités pour 2025 ont été acceptées
3. Suite au dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil, notre dossier a été jugé complet

D) Ministère de la Sécurité publique du Québec :

1. Il y a eu une erreur sur la facturation 2023 et 2024 pour la Sûreté du Québec et ils nous doivent 251,44 \$

2) MUNICIPALITÉS ET MRC

A) MRC de Mékinac :

1. On nous informe que l'adoption du schéma de sécurité incendie a été faite et qu'il y aura formation d'un comité pour faire les programmes municipaux
2. Suivi sur le transport de Mékinac et les étapes à venir pour l'année 2026
3. Communiqué de M. Alexis Rheault nous informant que les radars pédagogiques sont arrivés au bureau de la MRC

4. On nous envoie le compte rendu du comité régional en sécurité incendie de Mékinac tenu le 6 février dernier

3) CONTRIBUABLES

1. M. Gaston Bernier : courriel du 26 février 2025 concernant l'illogisme du drapeau du Québec en face de l'hôtel de ville
2. M. Mathieu Houle : courriel en date du 26 février 2025 concernant l'état du chemin de la Rive. Plainte concernant le déneigement
3. M. Claude Lehoux : lettre du 7 février 2025. Il nous informe que la Municipalité pourrait être poursuivie concernant le ponceau gelé s'il n'y a rien de fait

4) ORGANISMES ET FOURNISSEURS MUNICIPAUX

A. CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC :

1. Réception d'une invitation à leur activité annuelle : le souper de crabe à volonté

5) AUTRES ORGANISMES ET FOURNISSEURS

Résolution pour autoriser le renouvellement de la cotisation de l'UMQ pour 2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire renouveler son adhésion à l'UMQ pour 2025

Sur proposition de Mme Doriane Demers Toutant

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2025-03-32

IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité autorise de payer la cotisation annuelle au montant de 225,35 \$ taxes incluses pour l'année 2025

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

Résolution autorisant l'adhésion du directeur général à l'ADMQ pour 2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles lors de l'adoption de son budget 2025 a prévu inscrire le directeur général à l'ADMQ pour 2025;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2025-03-33

IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité autorise le renouvellement de l'adhésion du directeur général à l'ADMQ pour l'année 2025 au montant de 1 125,87 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

Résolution concernant la liste des comptes à payer

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes préautorisés;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période finissant le 25 février 2025;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2025-03-34

IL EST RÉSOLU

D'approuver et payer les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 10 mars 2025, au montant de 136 698,93 \$;

D'entériner les dépenses préautorisées au montant de 4419.54

\$.

D'entériner les paiements des salaires au montant de 14 816,18 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées tel que décrit ci-haut au 10 mars 2025.

Benoit Caouette

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Résolution concernant l'adoption du rapport d'activités et des indicateurs de performance de la RIVSTM

CONSIDÉRANT que M. Alain Beauséjour, directeur de la Régie des incendies de la Vallée du Saint-Maurice, a déposé lors du dernier conseil d'administration le rapport d'activités et des indicateurs de performance de la RIVSTM;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie a adopté ce rapport :

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités doit également adopter ce rapport;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par Mme Doriane Demers Toutant

2025-03-35

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accepte le rapport d'activités et des indicateurs de performance de la RIVSTM.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

Dépôt de la liste des permis généraux et de lotissement de mars 2025 pour information aux élus

Résolution pour fermer le programme d'épargne-retraite de Fiducie Desjardins et mettre en place une nouvelle façon de faire

CONSIDÉRANT que Fiducie Desjardins cessera le service de régime collectif au 1^{er} mai 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles a un engagement envers ses employés dans la convention collective;

Sur proposition de Mme Doriane Demers Toutant

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2025-03-36

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles avise Fiducie Desjardins que nous allons gérer nous-mêmes les RÉER des employés à partir du 1^{er} mai 2025;

QUE Fiducie Desjardins pourra avertir les employés de la façon de faire pour récupérer leur RÉER dans leur fiducie pour les convertir en RÉER privé.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

Résolution autorisant la réparation d'une pompe à égout au montant de 3 448,68 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles doit s'assurer de toujours avoir une pompe en réserve en cas de bris;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2025-03-37

IL EST RÉSOLU

Que le conseil autorise le directeur général à faire réparer la pompe pour le réseau d'égout au montant de 3 448,68 \$ plus taxes tel que présenté dans la soumission de Xylem;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

Dépôt de la liste des permis généraux et de lotissement de mars 2025 pour information aux élus

Résolution autorisant la vente d'une partie de terrain pour rectification au cadastre du lot 4 525 842 à M. Pascal Pellerin

CONSIDÉRANT qu'il y a un plan de lotissement qui a été préparé depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que M. Pellerin désire faire l'acquisition de cette partie de terrain d'une superficie de 325,3 mètres carrés;

Sur proposition de Mme Doriane Demers Toutant

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2025-03-38

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles autorise la vente de cette partie de terrain aux conditions suivantes :

- Que le terrain soit vendu au montant de 500 \$;
- Que l'acheteur paie l'arpenteur afin de faire le cadastre pour la vente;
- Que l'acheteur paie le contrat notarié pour cette transaction;

QUE la mairesse et le directeur général soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

Résolution en lien avec le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Mékinac relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire

ATTENDU QUE ce règlement de contrôle intérimaire (RCI) est en vigueur depuis le 14 février 2025;

ATTENDU QUE ce RCI s'applique également sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 9 du RCI stipule que l'application du règlement est confiée aux fonctionnaires de la MRC, mais peut être confiée aux fonctionnaires municipaux si la Municipalité y consent;

ATTENDU QUE la Municipalité désire confier l'application du RCI à ses fonctionnaires municipaux;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois
Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2025-03-39

IL EST RÉSOLU

D'aviser la MRC de Mékinac que la Municipalité de Grandes-Piles désire confier l'application du RCI relatif à l'implantation d'éoliennes sur son territoire à ses fonctionnaires municipaux.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

Résolution autorisant la pratique du deck-hockey à partir du 29 avril au mardi 17 juin 2025 pour 8 parties

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de poursuivre la pratique du deck-hockey junior pour les jeunes de 7 à 12 ans comme l'an passé;

CONSIDÉRANT que les parties seraient jouées le mardi de 18 h à 19 h 20 toutes les semaines;

Sur proposition de M. Michel Sesena
Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2025-03-40

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles autorise l'utilisation de la patinoire à partir du mardi 29 avril 2025 jusqu'au mardi 17 juin 2025 inclusivement pour organiser du deck-hockey junior pour les enfants de 7 à 12 ans;

QUE la Municipalité de Grandes-Piles prête gratuitement ses installations;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

Période de questions

Résolution pour la levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ont tous été épuisés;

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2025-03-41


IL EST RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

« Je soussignée, Caroline Clément, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec. » En foi de quoi, je signe ce 13 mars 2025.


Caroline Clément, mairesse


Benoît Caouette, directeur général
et greffier-trésorier intérimaire